

MAIRIE DE SAINT JEAN EN VAL

Adresse : Le Bourg - 63490 SAINT JEAN EN VAL
Tel : 04 73 96 85 45 – Fax : 09 58 26 84 12 – E-mail : mairie63490@free.fr

**SCOLARITE
à Saint Jean en Val**

Les communes de Saint Jean en Val et de Saint Rémy de Chagnat sont associées dans un regroupement pédagogique intercommunal. Le syndicat intercommunal de gestion des écoles ayant son siège à la mairie de Saint Rémy de Chagnat, il est nécessaire de préciser aux habitants les différents interlocuteurs à contacter.

- Inscription à l'école :
 - Maternelle et CP – inscription auprès de la Directrice de l'école de Saint Rémy de Chagnat
 - CE et CM inscription auprès de la Directrice de l'école de Saint Jean en Val
- Inscription à la garderie du matin (à partir de 7 h 30) et du soir (jusqu'à 18 h 30) cette dernière implantée à Saint Rémy de Chagnat suppose le recours au transport scolaire
S'adresser à la mairie de Saint Rémy de Chagnat
- Inscription au restaurant scolaire de Saint Jean en Val
S'adresser à la mairie de Saint Jean en Val
- Transports scolaires : ceux-ci sont gérés par le Conseil départemental du Puy de Dôme
Un dossier est à retirer à la mairie de Saint Rémy de Chagnat
Les frais de transport sont à la charge des parents. Toutefois la commune de Saint Jean en Val rembourse aux parents 50 % de la dépense annuelle.
- Activités périscolaires : $\frac{3}{4}$ d'heure tous les jours de 15 h 45 à 16 h 30.
Les modalités de fonctionnement et d'inscription sont indiquées à chaque rentrée scolaire sur un document remis à chaque famille.